



les professionnels du numérique

## Règlement de l'appel à candidatures



**La candidature à l'accélérateur Start Innov' Studio 2018 entraîne l'adhésion totale du/des porteurs de projet au présent règlement.**

### ARTICLE 1 : Présentation de l'appel à candidatures

Start Innov Studio est un programme d'accompagnement de Startups et de porteurs de projets destiné à "tester & expérimenter avec l'écosystème EdTech de référence". Il est organisé par le SPN - réSeau des Professionnels du Numérique et de l'Image, association Loi 1901 – dont le siège social est situé dans le Tiers-lieu Cobalt – 5 rue Victor Hugo 86 000 Poitiers.

Afin de sélectionner les meilleures idées innovantes, cet accélérateur éphémère lance un appel à projets à compter du mardi 09 octobre 2018. Les porteurs sélectionnés intégreront ce Start Innov Studio à compter **du 10 décembre 2018**. Leur présence étant indispensable dès cette date afin de bénéficier de l'accompagnement et des actions prévues dans ce cadre.

Le Start Innov Studio apporte du capital humain aux entrepreneurs. Il sélectionne des projets et leur offre un espace de travail ainsi que du coaching pour la totalité de la période d'accompagnement, à savoir du 10 décembre 2018 jusqu'à la date des Pitches prévue lors du Demo Day Start Innov mi-mars 2019.

Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS  
Communauté urbaine



Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

Durant cette période, l'objectif est de :

- Challenger son projet par des experts
- Accélérer sa mise sur le marché
- Faire la preuve du concept
- Prototyper sa solution

Start Innov Studio se déroulera au sein des locaux du SPN dans le Tiers-Lieu Cobalt (5 rue Victor Hugo - 86000 Poitiers) mais le programme d'accompagnement peut également être réalisé hors les murs, dans les lieux préalablement portés à la connaissance des participants. Le cas échéant, les lauréats seront prévenus au moins une semaine à l'avance de la localisation précise. L'appel à projets sera accessible sur le site <http://startinnov-byspn.fr> et sur le site [www.spn.asso.fr](http://www.spn.asso.fr)

## ARTICLE 2 : Conditions de participation

### Candidats

Sont éligibles les projets qui rassemblent les critères suivants :

- la maturité du projet nécessite un accompagnement par Start Innov Studio
- une personne au moins s'y consacre à 90% pour le programme
- le projet présenté s'intègre obligatoirement dans la filière EdTech (contraction de Educational Technology)
- le projet numérique à moins de deux ans

### Délai de candidature

La date limite pour envoyer le dossier est fixée au **12 novembre 2018** à 20h00. Compte tenu du nombre de dossiers, le SPN se réserve le droit de reporter cette échéance.

### Formulaire de candidature

Les porteurs de projet sont invités à remplir le formulaire de candidature en ligne sur le site de Start Innov : <http://startinnov-byspn.fr>. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par email au porteur de projet.

Le porteur de projet accepte que le SPN conserve les informations concernant son projet. Il accepte également que le SPN transmette les informations du formulaire de candidatures afin qu'elles soient étudiées et évaluées par les membres du jury, les partenaires institutionnels ou les partenaires financeurs du dispositif.

Le SPN est soutenu par :



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire

## ARTICLE 3 : Processus de sélection

### Calendrier de la sélection de projets

- Période de candidatures en ligne : mardi 09 octobre – lundi 12 novembre 2018 (cette date pourra être reportée si les délais de réponses sont prolongés)
- Annonce des résultats : vendredi 23 novembre 2018
- Intégration des participants pour la durée de l'accélérateur. Calendrier prévisionnel : à partir du 10 décembre 2018 à mi-mars 2019

### Comité de sélection des projets

Le program manager de Start Innov Studio est également disponible pour répondre aux interrogations des porteurs de projets à l'adresse : [fabien.audat@spn.asso.fr](mailto:fabien.audat@spn.asso.fr)

Un comité de sélection se réunira à l'issue de la clôture des candidatures en ligne et procédera aux choix des projets qui intégreront Start Innov Studio. Le comité de sélection pourra s'autoriser à dresser une liste de participants complémentaires qui seraient sollicités en cas de désistements parmi la liste des primo-sélectionnés.

Le comité de sélection est constitué de membres du conseil d'administration du SPN, d'entreprises adhérentes du SPN, de membres de l'équipe permanente du SPN, des partenaires financeurs ainsi que des partenaires institutionnels. Les décisions de ces membres sont irrévocables et souveraines et se réfèrent à une grille de notation basée sur les critères détaillés ci-après.

Si un candidat est sélectionné pour Start Innov Studio, un entretien téléphonique pourra lui être demandé. Pourront s'en suivre une série d'échanges et de questions/réponses avec un membre du comité de sélection.

### Critères de sélection

Axes d'analyse	Descriptif
Maturité du projet	A quel stade en est le projet ? Est-ce encore qu'une idée ou des axes stratégiques ont-ils été défini ? Est-ce qu'un business model est en réflexion ? Est ce que le projet/la structure réalise déjà du chiffre d'affaires ? Est-ce que le projet a déjà fait l'objet d'un POC, d'un MVP ou d'une première version complète développée ? Est-ce que le projet a déjà fait l'objet de séances de test ou d'expérimentation ? Avez-vous développé une communauté d'utilisateurs ?
Ambition du projet	Quel est l'aspect innovant du projet ? Quelles sont les approches pédagogiques innovantes développées dans ce projet ? Est-ce réaliste (aspects juridiques, financiers, technologiques, ...) ?

Le SPN est soutenu par :



	Le projet est-il "scalable" ? Quelle est la taille du marché visé à maturité ? Quelle est l'ambition de développement pour la structure ?
Team du projet	Le projet est-il porté par un single funder ou un collectif ? Quelles sont les compétences de l'équipe ? Sont-elles complémentaires ? Est ce que le collectif maîtrise les technologies nécessaires à son projet ? Est-il possible de distinguer la capacité d'adaptation et l'agilité des porteurs de projet ? Quelle va être la disponibilité et l'engagement des candidats dans l'accélérateur éphémère ? Sont-ils motivés ?
Adéquation projet / programme	Pourquoi le/les porteurs de projet veut-il/veulent-ils rejoindre Start Innov Studio ? Qu'est-ce qu'il peut leur apporter ? Un bonus de point pourra être attribué aux projets présentant des spécificités Edutainment - c'est-à-dire intégrant une approche ludique à l'appui des média interactifs

### **Intégration des lauréats au dispositif d'accompagnement**

L'intégration des porteurs de projets dans Start Innov Studio sera soumise à la signature d'une convention ou d'un contrat d'engagement. Cette dernière règle le mode de fonctionnement et le contenu du programme pour les porteurs de projets.

### **ARTICLE 4 : Description de l'offre d'accélération**

#### **Start Innov Studio se compose de 4 phases**

##### **Le Concours :**

Lancement d'un concours ouvert aux (futurs) porteurs de projet EdTech.  
Présélection en ligne et sélection en jury des 5 à 6 meilleurs projets.

##### **Le Bootcamp et le suivi des projets accélérés :**

Les projets sélectionnés participent à **une semaine d'accompagnement intensif** leur permettant de structurer leur projet, d'acquérir les compétences d'entrepreneur et de valider l'adéquation du concept avec les marchés EdTech.

A l'issue de ce Bootcamp, les porteurs de projets feront l'objet d'un suivi régulier par un Entrepreneur en Résidence qui s'assurera que les KPI définis pendant le bootcamp sont bien mis en place par les porteurs de projet. De plus, les porteurs de projets seront invités à participer à un Workshop par mois.

##### **Le prototypage et l'expérimentation (option) :**

Certains projets pourront faire l'objet d'une deuxième phase d'accompagnement comprenant une aide financière et un accès à la plateforme de compétences du SPN pour réaliser un POC de la solution innovante travaillée pendant le Bootcamp, ainsi que d'une phase de mise en expérimentation dans l'environnement utilisateurs/acheteurs de la solution développée.

Le SPN est soutenu par :





les professionnels du numérique

Cette seconde phase d'accompagnement concernera 3 projets au maximum. Elle est conditionnée à la signature d'un accord tripartite entre le porteur de projet, le SPN et un donneur d'ordre, et l'obtention d'un financement spécifique par le SPN. N'étant pas obligatoire dans le cadre du programme d'accompagnement, les lauréats de Start Innov Studio ne pourront réclamer auprès du SPN la réalisation de cette phase du programme si l'accord tripartite évoqué ci-dessus n'a pas été signé.

### **Coût de l'accélération et de la participation à ce dispositif**

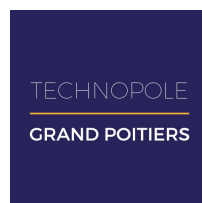
La valeur globale du programme est de 15 000 € HT au total. Ce montant est pris en charge par le SPN. L'accompagnement sera gratuit (un compte provisionné de 500 € par associé est cependant conseillé afin d'anticiper des frais externes au programme).

### **ARTICLE 5 : Partenariats**

L'accélérateur éphémère EdTech est soutenu par des partenaires institutionnels et financiers :



**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine



La communication effectuée autour de Start Innov Studio (concernant le concours, le programme, les lauréats...) fait l'objet de partenariats spécifiques avec des réseaux du monde des EdTech (tels que l'Affinef, Ed21, EdTechFrance, Cene.Education, Fédération de la Formation Professionnelle) et des plateformes/médias spécialisés (tels que l'Observatoire National des EdTech, Ludomag, Innovation Pédagogique).

La construction du programme fait l'objet de partenariats spécifiques par l'apport de contenu ou de prestations avec les grands acteurs de l'éducation & innovation (tels que la Direction du Numérique pour l'Education du Ministère, la Caisse des Dépôts et Consignations, Technopole Grand Poitiers, la MAIF, Réseau Canopé, le CNED, l'ESENER, le Parc du Futuroscope, l'Académie de Poitiers, les Universités de Poitiers -laboratoires de recherche Techné et Cerca-, et de La Rochelle -laboratoire Informatique Image et Interaction-, Startup For Kids, Espace Mendès France, ...).

### **ARTICLE 6 : Confidentialité**

Le contenu des dossiers de candidature, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels. L'organisateur, les membres du jury et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet s'engagent à traiter les

Le SPN est soutenu par :



**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine



Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

informations confidentielles des porteurs de projets et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du porteur de projet.

Dans le cadre de la communication associée à l'appel à candidatures de Start Innov Studio (avant, pendant et après), les candidats autorisent sans réserve et à titre gratuit que le SPN :

- Communiquer à la presse et publier les dénominations sociales, noms et contacts ;
- Rendre publiques les caractéristiques non confidentielles des projets présentés ;
- Transmettre les noms, coordonnées et caractéristiques non confidentielles de tous les candidats auprès de ses partenaires institutionnels et/ou financeurs
- Diffuser l'image des participants et des accompagnateurs sur des médias offline et online.

#### **ARTICLE 7 : Engagement du candidat**

Le candidat certifie sur l'honneur que les informations qu'il communique dans son dossier de candidature sont exactes.

Les candidats qui seraient sélectionnés à participer à l'accélérateur éphémère EdTech s'engagent à participer à au moins 90 % du programme que les accompagnateurs mettront en place.

#### **ARTICLE 8 : Protection des données personnelles**

Pour cet appel à projets, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur projet. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique ; elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à cette adresse : [contact@spn.asso.fr](mailto:contact@spn.asso.fr).

#### **ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle**

Le participant à Start Innov Studio garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la présentation, au développement et à la commercialisation du projet présenté.

Le présent appel à projets ne confère aucun droit, ni aucune licence à l'organisateur sur le produit ou la solution du participant.

Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposé et tiendra l'organisateur indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

Le SPN est soutenu par :



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

## ARTICLE 10 : Divers

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écartier de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de l'appel à projets.

Le SPN se réserve en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le règlement est soumis à la loi française. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Tout litige né à l'occasion du présent appel à projets qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.

Établi le 05 octobre 2018, à Poitiers.

Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS  
Communauté urbaine



Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire